

Le gardien des Alpes

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1152

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le capital-actions de la SA éditrice du journal est porté à 95 000 francs

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Adrien Kesselring,
Laurent Rebeaud
Abonnement: 80 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

La Société anonyme des éditions Domaine public a tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 2 décembre; point unique à l'ordre du jour: augmentation complémentaire du capital dans la mesure nécessaire à satisfaire les souscriptions reçues et agréées par le conseil d'administration. Le 10 juin, en assemblée ordinaire, les actionnaires avaient en effet autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital-actions par l'émission de 250 nouvelles actions au maximum; par lettre du 20 septembre, actionnaires et abonnés étaient invités à souscrire des actions, dont le montant d'émission avait été fixé à 200 francs; dans sa lettre, le conseil d'administration rappelait que «depuis vingt ans, *Domaine public* est édité par la Société anonyme des éditions *Domaine public*, un instrument juridique qui confère à notre revue son indépendance économique. Cette société ne peut compter sur aucune autre recette que le prix des abonnements. Depuis sa fondation, elle a vécu d'un capital initial de 50 000 francs et n'a jamais fait appel à ses actionnaires ni à ses lecteurs pour éponger des déficits afin de passer les moments difficiles.

La diversification de la presse romande ces dernières années a freiné le renouvellement de nos abonnés, nécessaire malgré un taux de fidélité élevé. En même temps, l'inflation soutenue depuis 1988 a alourdi nos dépenses. Nous pensons que la situation est près de se stabiliser mais il devient

nécessaire d'assainir notre bilan pour poursuivre sereinement notre activité».

Les demandes de souscription ont afflué au-delà de toutes les espérances: ce sont en effet 288 souscripteurs qui ont manifesté leur désir d'acquiescer au total 450 actions. Afin de ne pas refuser de nouveaux actionnaires, l'assemblée a donc décidé une augmentation complémentaire de capital, celui-ci étant désormais de 95 000 francs; les fonds propres de la société sont encore augmentés de 45 000 francs (les actions d'une valeur nominale de 100 francs étaient en effet vendues 200 francs).

Les nouveaux actionnaires ont reçu leurs actions cette semaine et ils jouissent désormais des mêmes droits que les anciens.

Les efforts de promotion entrepris depuis plusieurs années vont donc se poursuivre, voire s'intensifier: aux traditionnels envois de publicité adressés grâce à l'exploitation de divers fichiers que nous nous procurons (toute liste d'adresse est la bienvenue; n'hésitez pas à les communiquer à la rédaction) s'ajoutent chaque année une ou deux actions promotionnelles d'envergure. Ainsi, en 1993, DP était présent au Salon du livre et en septembre des cartes promotionnelles ont été insérées dans les 40 000 exemplaires du *Journal de Genève*, avec des résultats intéressants. Le conseil d'administration va étudier dès janvier les actions de promotion qui seront retenues pour 1994. ■

URI

Le gardien des Alpes

(cfp) Politiquement, Uri est un poids plume au Conseil national avec un seul député sur 200, même si ce député, Franz Steinegger, est un poids lourd puisqu'il préside le Parti radical suisse. Or, Uri fait obstacle à la politique de transit à travers la Suisse. Depuis l'ouverture des liaisons entre le nord et le sud à travers les Alpes, Uri est un pays de passage. A diverses reprises les décisions des Urnais de résister à des pressions extérieures leur ont coûté cher, par exemple lorsqu'ils ont été excommuniés par le pape pour ne pas avoir respecté l'embargo décrété contre Milan ou lorsque les Visconti, alliés des Habsbourg, ont bloqué le trafic pendant la guerre qui aboutit à la bataille de Sempach.

Actuellement, par exemple, l'économie uranaise est menacée par les mesures d'économie fédérales. La restructuration des fabriques de munition fera de la fabrique d'Altdorf une succursale de celle de Thoun où se trouvera la direction générale. Au surplus, aux 253 places

de travail déjà supprimées, s'en ajouteront 150 si bien qu'il en restera environ 600. Pour les CFF aussi, les changements sont rapides et se traduisent par des suppressions de trains et d'emplois. A partir de l'horaire 1994, selon le mensuel uranais *Alternativ*, non seulement des trains régionaux seront supprimés, mais il faudra quitter Zurich à 21 h. 30 (au lieu de 23 h. 07) et Lucerne à 22 h. 27 (actuellement 23 h 30) pour rentrer dormir dans le canton d'Uri. Et malgré tout ce canton devrait être au service de l'Europe entière pour notre prospérité nationale.

On ne s'étonne pas, dans ces conditions, que tant le canton que la commune d'Altdorf aient aidé la présentation au Théâtre zurichois de la Gessnerallee d'un opéra parlé en dialecte uranais intitulé *Attinghausen* du nom d'un seigneur du lieu qui a peut-être provoqué la dérive actuelle en ouvrant le pays d'Uri au transit à travers le Gothard.

En regardant la carte nationale, on constate que le canton d'Uri est le seul à avoir des frontières communes avec des cantons porteurs des autres cultures nationales: les Grisons, le Tessin et le Valais. ■